

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

Publié le 05/10/23
Mis en ligne le 05/10/23

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

CREATION DE POSTE SUITE A MOBILITE INTERNE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-261_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

4. Fonction Publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Actualisation d'un grade à la suite d'un jury de recrutement :

A la suite de plusieurs mobilités au sein de la Direction Petite Enfance, un agent de cette direction, titulaire de la filière technique et disposant du CAP Petite Enfance, a fait connaître son souhait d'évolution professionnelle, et a ainsi candidaté sur un poste vacant d'assistante d'accueil petite enfance. Sa candidature a été retenue par les membres du jury, à l'issue de la procédure de recrutement.

Afin de veiller à ce que l'agent soit positionné sur une filière conforme aux missions qui lui seront confiées, il y a lieu de procéder au changement de cette dernière par la voie de l'intégration directe (technique vers animation). Ainsi, l'agent étant actuellement titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (équivalence de grade).

Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs, en proposant la création d'un poste tel que suit :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Assistante d'accueil petite enfance	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/12/2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la création du poste susvisé au 1^{er} décembre 2023,
- d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à nommer l'agent sur ledit poste,
- de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric CORREIA".

Le secrétaire de séance
Eric BODEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric BODEAU".